



Offre satisfait ou échangé 100 nuits d'essai

La société COFEL Industries, dont le siège social est situé au 57 rue Yves Kermen 92650 Boulogne Billancourt cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 443 681 903, organise avec ses distributeurs partenaires une offre « satisfait ou échangé suite à l'essai en magasin » pour l'achat d'un matelas, d'un sommier ou d'un ensemble matelas + sommier de la marque Epeda parmi la liste de produits décrite ci-dessous auprès d'un des magasins participants.

La participation à l'offre « satisfait ou échangé suite à l'essai en magasin » entraîne l'acceptation intégrale des présentes conditions ainsi que l'ensemble des dispositions légales applicables dans ce cadre. Tout non-respect des conditions énoncées ci-après entraînera la nullité de la demande formulée par le consommateur.

Art.1 : Objet de l'offre

COFEL Industries et ses distributeurs partenaires offrent l'opportunité au consommateur ayant acheté un matelas, un sommier ou un ensemble matelas + sommier de la marque Epeda parmi la liste de produits décrite ci-dessous auprès d'un magasin participant, d'essayer cette literie pendant une durée de 100 (cent) nuits à compter de la livraison de la literie chez le consommateur.

Dans l'hypothèse où le consommateur ne serait pas entièrement satisfait de son matelas, son sommier ou son ensemble matelas + sommier il pourra demander entre la 15ème (quinzième) nuit et la 100ème (cent) nuit d'essai après la date de livraison, le remplacement de son matelas, son sommier ou son ensemble matelas + sommier Epeda acheté par un autre matelas, sommier ou ensemble matelas + sommier de la marque Epeda porteur de la même offre.

Art. 2 : Modalités de l'offre

L'offre « satisfait ou échangé suite à l'essai en magasin » est valable sur les matelas, sommiers ou ensembles matelas + sommier de la marque Epeda (liste complète disponible sur le site www.epeda.fr, achetés chez les distributeurs partenaires adhérant à l'offre (liste des distributeurs partenaires disponible sur le site www.epeda.fr).

Art. 3 : Durée de l'offre

La présente offre « satisfait ou échangé suite à l'essai en magasin » est valable pour tout achat d'un matelas, sommier ou ensemble matelas + sommier Epeda chez l'un des distributeurs partenaires situé en France métropolitaine (Corse incluse), effectué entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.

Art. 4 : Modalités de l'échange

Le consommateur disposera d'un délai de 100 jours à compter de la livraison pour demander l'échange de son matelas, son sommier ou son ensemble matelas + sommier de la marque Epeda parmi la liste de produits décrite ci-dessous.

Il devra alors s'inscrire sur le site internet www.epeda.fr (pour un produit Epéda concerné par l'offre), et faire valider son dossier par le service client de la marque Epéda.

A réception de l'accord et de son bon d'échange, le consommateur disposera d'un délai de 2 (deux) mois pour se rendre dans le point de vente initial et commander après un nouvel essai en magasin sa nouvelle literie.

L'échange se fera contre un matelas, un sommier ou un ensemble matelas + sommier de marque Epéda porteuse de la même offre. En aucun cas l'échange ne pourra se faire sur le même modèle.

Pour l'achat d'ensembles (achat d'un matelas + sommier)

// Si le nouveau matelas est recommandé sur un sommier de même confort que celui initialement acquis, alors seul le matelas sera échangé.

// Si le nouveau matelas choisi est recommandé sur un sommier de confort différent que celui initialement acquis, alors le matelas et le sommier seront échangés.

// L'échange portera sur le matelas seul ou sur le matelas et le sommier pour permettre la meilleure association possible en termes de confort.

// Si le prix de la nouvelle literie est supérieur au prix de la literie initiale, alors le consommateur devra s'acquitter de la différence auprès de son point de vente.

En revanche, si le prix de la nouvelle literie est inférieur au prix de la literie initiale, le consommateur ne pourra exiger un quelconque remboursement.

En contrepartie, COFEL Industries prendra en charge les frais de livraison de la nouvelle literie et la reprise de la literie objet de l'échange.

La literie livrée en remplacement ne pourra faire l'objet d'un nouvel échange.

Art. 5 : Garantie Commerciale

Pour l'achat de matelas ou de sommiers fixes, en plus de la garantie légale de 2 ans, les produits bénéficient d'une garantie commerciale de 5 ans, à compter de la date de l'échéance de la garantie légale, soit une garantie totale de 7 ans.

Dans le cas d'un achat simultané d'un ensemble matelas et sommier fixe (parmi les marques Epéda), en plus de la garantie légale de 2 ans, la garantie commerciale est portée à une durée de 8 ans, soit une garantie totale de 10 ans. Les factures des produits concernés ne doivent pas être espacées de plus de trois mois. Les présentes conditions sont soumises à la loi française.